

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2025/054**

Objet : **Occupation du domaine public**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,  
Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, le code de la route,  
Vu, le code pénal,  
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu, la demande de Monsieur DELAVAL Dominique en date du 10 mars 2025,  
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

**CONSIDERANT**, la livraison d'un demi m3 de sable au 57 rue du Capitaine Lheureux à SAINGHIN-en-WEPPEES, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**Article 1** : Le domaine public sera occupé provisoirement afin qu'un camion puisse déposer un demi m3 de sable en trottoir, devant la voyette accédant au domicile du demandeur. **Cette mesure prendra effet le mercredi 12 mars 2025 de 15h00 à 17h00.**

**Article 2** : Des barrières seront déposées par les services techniques afin que le demandeur sécurise les lieux. Les piétons seront invités à prendre le trottoir d'en face.

**Article 3** : La zone devra être nettoyée par le demandeur.

**Article 4** : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

**Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :**

- Monsieur DELAVAL Dominique
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 10 mars 2025

Pour Le Maire empêché  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

**Nadège BOITEAU**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nadège Boiteau', written over a horizontal line.